

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 06 juin 2023

Date de la convocation: 31/05/2023

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-trois et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 9

Représentés: Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER

Secrétaire de séance:
Jean-Marc DUREY

Excusés:

Absents:

Objet: Révision des montants accordés pour les aides aux vacances (Centres aérés - centres de loisirs - Activités) - DE_2023_35

La Commission d'Action Sociale propose au Conseil Municipal de revoir le montant des aides aux vacances de la manière suivante :

- **Centre de loisirs / centre aéré :** 10 euros par jour pour une durée maximum de 15 jours ou 150 euros pour 15 jours
- **Activités :** 50 euros

Madame Le Maire rappelle que toute demande d'aide doit se faire par écrit avec présentation de la facture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- **VALIDE** les montants des aides proposés par la Commission d'Action Sociale

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/06/2023 007-210701470-20230606-DE_2023_35-DE